

ANNEXE 2
Note aux familles

Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public –
Volet 2

NOTE AUX FAMILLES

Rentrée scolaire 2023 Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public - Volet 2

Dans le cadre de la procédure informatisée d'affectation en classe de sixième « AFFELNET 6^e », vous avez confirmé les données administratives (identité, adresse) relatives à votre enfant dans le volet 1 de la « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public », qui vous a été précédemment transmise.

Il convient maintenant de formuler votre vœu de scolarisation dans le volet 2 de la « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public », qui vient de vous être remise.

Cette fiche est à remettre à l'école complétée et signée

CADRE A et B : les champs sont pré-remplis en fonction des informations que vous avez portées sur le volet 1. Le collège de secteur de votre enfant est déterminé par son lieu de résidence au 1^{er} septembre 2023.

CADRE C : cocher « OUI » uniquement si l'inscription est prévue dans le collège indiqué en B. Sinon cocher « NON ».

CADRE D : ne pas remplir

CADRE E : seule la case « LV1 obligatoire » doit être remplie : l'anglais est la langue obligatoire pour tous les élèves de la Nièvre. Une demande d'enseignement bilingue dans un collège autre que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du critère « Autre motif ». La répartition en enseignement bilingue est du ressort du chef d'établissement une fois l'élève affecté.

CADRE F : une demande de dérogation doit être formulée pour toute demande de collège public dans la Nièvre autre que le collège de secteur (hors orientation SEGPA et ULIS). Une demande d'affectation en section sportive, en classe à horaires aménagés musicaux ou en internat dans un collège autre que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du critère « Parcours scolaire particulier ».

CADRE G : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la CDOEA (la sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du VOLET 2 n'est pas à compléter).

CADRE H : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la « MDPH ». La sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du VOLET 2 n'est pas à compléter).

CADRE I : ne pas oublier de signer. La signature des deux responsables légaux est souhaitable.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'enseignant de votre enfant ou du directeur de l'école.

Vous pouvez également vous reporter à la Note aux familles - Rentrée scolaire 2023 - Procédure d'affectation des élèves en 6^e dans un collège public précédemment transmise et disponible dans chaque école.

De nombreux renseignements complémentaires sont consultables en ligne sur le site internet de la DSDEN.

Pour toute demande d'affectation en section sportive, en classe à horaires aménagés et internat, les familles doivent contacter au plus vite les établissements concernés qui préciseront les modalités de recrutement.

MOTIFS DE DÉROGATION (classés par ordre de priorité)

PRIORITÉ	MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
1	Élève souffrant d'un handicap	Notification adressée par la MDPH
2	Élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin de l'Éducation nationale ou spécialiste, sous pli cacheté adressé à la division des élèves à l'attention de l'infirmière Conseillère Technique
3	Élève susceptible de devenir boursier au mérite ou sur critères sociaux	Copie du dernier avis d'imposition (<i>l'attribution de la bourse relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier que vous déposerez à la prochaine rentrée scolaire</i>)
4	Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans le collège sollicité (<i>le motif n'est pas opérant si le frère ou la sœur est inscrit(e) en 3^e durant l'année scolaire 2022-2023</i>).
5	Élève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	Lettre de la famille expliquant la situation. Et toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre l'adresse de résidence et le collège de secteur (attention : ce motif n'est pas ou peu opérant sur les agglomérations de Nevers et de Cosne sur Loire).
6	Élève suivant un parcours scolaire particulier (section sportive, classe musique, internat uniquement)	Aucune pièce à fournir (<i>un avis favorable à l'admission dans un parcours scolaire particulier n'induit pas l'obtention de la dérogation</i>).
7	Autre motif (bilangue, convenance personnelle...)	Lettre argumentée de la famille exposant le motif et accompagnée de tout justificatif susceptible d'appuyer la demande.

Toute demande non accompagnée des pièces justificatives sera déclassée au motif 7 – Autre motif

SECTIONS SPORTIVES

Formation dispensée	Collège	Contact	Élèves du secteur	Élèves hors secteur
A.P.P.N (mixte)	CHATEAU-CHINON	03.86.85.13.11	SANS DÉROGATION	DÉROGATION « PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER »
Basket-ball (mixte)	FOURCHAMBAULT	03.86.90.90.60		
Handball (mixte)	CLAMECY	03.86.27.10.88		
Football (mixte)	COSNE-SUR-LOIRE « René Cassin »	03.86.26.68.77		
Canoë-kayak (mixte)	DECIZE	03.86.77.07.30		
Football (mixte)	DECIZE	03.86.77.07.30		
Gym (féminin)	DECIZE	03.86.77.07.30		
Rugby (mixte)	DECIZE	03.86.77.07.30		
Canoë (mixte)	LORMES	03.86.22.82.42		
V.T.T (mixte)	MONTSAUCHE-LES SETTONS	03.86.84.59.00		
Rugby (mixte)	NEVERS « Adam Billaut »	03.86.71.88.80		
Football (masculin)	NEVERS « Les Courlis »	03.86.59.78.00		
Triathlon (mixte)	NEVERS « Les Loges »	03.86.93.93.38		
Natation (mixte)	NEVERS « Les Loges »	03.86.93.93.38		

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Formation dispensée	Collège	Contact	Élèves du secteur	Élèves hors secteur
Musique	NEVERS « Adam Billaut »	03.86.71.88.80	SANS DÉROGATION	DÉROGATION « PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER »

INTERNATS

Formation dispensée	Collège	Contact	Élèves du secteur	Élèves hors secteur
INTERNAT	CHATEAU-CHINON	03.86.85.13.11	SANS DÉROGATION	DÉROGATION « PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER »
INTERNAT	LUZY	03.86.30.29.10		
INTERNAT	CORBIGNY	03.86.20.26.96		